

# Panorama du Daf Yomi



Traité de TA'ANIT. Daf 02/31

[dafyomifr@gmail.com](mailto:dafyomifr@gmail.com)

*Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription*

## Contexte – Introduction Générale

*Nous commençons ce jour l'étude du Traité de Taanit. Ce Traité est consacré notamment aux lois des différents jeûnes, de manière générique et aussi ceux décrétés par le Beth Din dans les cas de non-pluie persistante.*

*Le Rambam en ouverture des lois des jeûnes précise qu'il s'agit d'un commandement positif :*

*« Il est un commandement positif de la Torah de crier et de sonner dans les trompettes pour tout malheur public, ainsi qu'il est dit : « Sur l'ennemi qui vous menace, vous sonnerez dans les trompettes ». En d'autres termes, concernant toute chose qui vous oppresse, comme la famine, la peste, les sauterelles et ainsi de suite, il vous faut crier pour cela et sonner. Ceux sont là des comportements de repentir, car lorsqu'arrive un malheur et que l'on crie et que l'on sonne, tous sauront que c'est en raison des comportements mauvais que cela est arrivé... Cela permettra que le malheur se retire... Nos Prophètes ont institué de jeûner concernant les malheurs touchant le public jusqu'à ce que le Ciel ait pitié... »*

*Ce qui se profile derrière les jeûnes est la compréhension que les raisons de ce qui se passe dans le monde dépendent de la situation spirituelle de l'individu et de la collectivité. Aussi, en ce qui concerne la famine, il y a lieu de comprendre que c'est là un signe et un avertissement qu'il existe un comportement inadéquat et qu'il y a lieu de corriger. L'homme, en tant que composant de la collectivité, doit faire repentance, changer ses comportements non convenables.*

*Ainsi, les jeûnes est un moyen de se réveiller et de se repentir. C'est un moment d'introspection et de correction des traits de caractère. Le jeûne ne s'entend pas sans intériorisation et correction ; un acte de jeûne sans cela serait vide de sens et sans intérêt.*

*Contrairement au Rambam, le Ramban (Sefer Hamitzvot, Assei 5) écrit que de par la miséricorde divine, nous prions et Il nous écoute. Ceci n'est pas évident car nous ne méritons pas Son écoute et il y a lieu donc de Le remercier pour cela. Ainsi, selon le Ramban, le jeûne est en fait un moyen de mériter son écoute, c'est la possibilité de nous tourner vers le Créateur, avec des supplications et de Lui demander d'avoir pitié de nous même si nous n'avons au moment de jeûne que la volonté de nous repentir (le Rambam exigeant plus que la seule volonté).*

## Résumé

### RÉSUMÉ

1. Il y a un différend concernant le moment où nous commençons à réciter Morid ha'Gueshem.
2. Rabbi Yehoshua demande pourquoi nous devrions dire Morid ha'Gueshem à Soukot si la pluie est un mauvais présage pendant Soukot.
3. Rabbi Yéhouda: Morid ha'Gueshem est récité pour la première fois pendant Moussaf le dernier jour de Soukot.
4. Bien qu'Hachem a fait anges pour exécutent ses ordres dans de nombreux domaines, trois clés n'ont pas été données aux anges, mais restent dans les mains d'Hachem.
5. La pluie qui vient après Nissan est le signe d'une malédiction.

### UN PEU PLUS

1. Rabbi Eliezer: Nous commençons le premier jour de Soukot. Rabbi Yehoshua: Nous commençons le dernier jour de Soukot.
2. Rabbi Eliezer répond que Morid ha'Geshem n'est pas une demande pour la pluie, mais il s'agit plutôt d'un éloge qui dit qu'Hachem est Celui qui fait tomber la pluie.
3. On le dit jusqu'à Moussaf du premier jour de Pessa'h.
4. Ce sont les clés de : la pluie (y compris la Parnasah, que certains listent séparément en tant que quatrième clé), donner naissance, et la résurrection des morts.
5. Le verset, "N'est-ce pas le moment de la récolte de blé?" Cela implique que c'était un mauvais moment pour la pluie. (Bien que ce soit généralement vrai, les circonstances varient pour chaque pays en fonction du besoin de pluie).. (Révach L'Daf)

## Réflexions (Iyounim) : ) LA "Guévourah" démontrée par la pluie

La Guemara dit que la prière pour la pluie est appelé "Guevourot Gueshamim" parce que les pluies démontrent la Guevurah (puissance) d'Hashem. En quoi la pluie, plus que toute autre chose, démontre la puissance d'Hashem?

### RÉPONSES:

(A) Le Meshech Chochmah (Devarim 16:02) cite le Yeroushalmi (fin de Avoda Zara 3:1) qui dit que, bien que les idolâtres croient que leurs idoles ont un pouvoir sur le monde, ils admettent que leurs idoles n'ont aucun pouvoir sur les mers. Le Meshech Chochmah dit que, dans la même veine, ils admettent que leurs idoles n'ont aucun pouvoir sur l'eau en général. Pour cette raison, la Guemara Sanhédrin (67b) dit que l'eau a la capacité de réduire à néant la puissance de Keshafim (sorcellerie). (De même, la Michna dans Kelim (17:13) dit que tout ce qui vient de la mer ne peut pas devenir tamei.)

De même, les idolâtres admettent que leurs dieux n'ont aucun pouvoir sur la pluie. Comme le verset dans Jérémie (14:22) indique, pas un idolâtre n'estime que son idole puisse apporter la pluie. Attendu que la pluie démontre la puissance unique et inégalée d'Hashem comme reconnue par tout le monde, et que personne ne tente de l'attribuer à une autre entité, la Mishna se réfère à la prière pour la pluie comme "Guevourot Gueshamim."

Toutefois, plusieurs sources semblent contredire l'affirmation du Meshech Chochmah que les idolâtres admettent que leurs dieux n'ont aucun pouvoir sur la mer, l'eau, ou la pluie. Selon l'affirmation du Meshech Chochmah, pourquoi les camarades de Yonah prient pour leurs différents dieux pour arrêter la tempête en mer s'ils savaient que leurs dieux n'ont aucun pouvoir sur l'eau? En outre, la Guemara Avoda Zara (55a) rapporte qu'une certaine idole visite les personnes dans leurs rêves et leur dit que s'ils lui sacrifient une offrande, elle apportera la pluie pour eux. (Ils ont offert un sacrifice et il a plu.) Il est évident que les idolâtres croient que leurs idoles ont un contrôle sur la mer et la pluie.

Peut-être le Meshech Chochmah comprend que si les idolâtres admettent que leurs dieux n'ont aucun pouvoir sur la mer et la pluie, ils croient que, parfois, leurs idoles peuvent persuader le vrai D.ieu de manipuler la mer ou de la pluie. Ils savent que leurs dieux n'ont pas le pouvoir permanent ou indépendant sur l'eau.

L'affirmation du Meshech Chochmah peut expliquer pourquoi la Torah stipule que lorsque le peuple juif suit la volonté d'Hashem, il offre pluie en quantité amplement suffisante et à des moments appropriés (Devarim 11:14), et, à l'inverse, lorsque le peuple juif ne suit pas la volonté de Hashem, il retient les pluies (Devarim 11:17). Attendu que la pluie est une indication claire de la puissance d'Hashem, c'est un bon moyen de démontrer la récompense pour avoir suivi (ou la punition pour avoir défié) la volonté d'Hashem.

La Guemara dit ici que les clés de la pluie, l'accouchement, et la résurrection des morts sont entre les mains de personne sinon Hashem. Le RA'AVAN (à la fin de son commentaire sur Masechet Berakhot, # 204) écrit que l'accouchement et la résurrection des morts, comme la pluie, démontrent la puissance d'Hashem. Pour cette raison, ils sont également mentionnés dans la bénédiction de Guevourah d'Hashem dans le Shemoneh Esreh ("Atah Guibor ..."). Suivant l'approche du Meshech Chochmah, nous pouvons suggérer qu'aucun idolâtre n'estime que son dieu ait le pouvoir sur l'accouchement et la Techiyat ha'Metim. Puisque personne d'autre ne prétend avoir le pouvoir sur l'accouchement et sur la Techiyat ha'Metim, ces choses sont aussi appelées Guevourot d'Hashem.

(B) Le Gaon de Vilna (Aderet Eliyahou, fin de la première strophe dans v'Zot ha'Berachah, Mahadoura 2) suggère une approche différente. Il explique que les «quatre clés» se réfèrent à des actes qui défient la nature. Selon les lois de la physique, il est impossible pour les morts à ressusciter. De même, les précipitations (et la météo en général) ne suit aucune lois physiques naturelles prévisibles. Ce n'est pas comme le lever et le coucher du soleil ou le mouvement des planètes et des corps célestes qui peuvent être prédits des milliers d'années à l'avance. En ce sens, la pluie est «surnaturelle» et démontre la présence du Créateur, plus que tout autre événement. Comme elle constitue une démonstration claire de la puissance d'Hashem, elle est appelée "Guevourot Gueshamim."

Le BEN YEHOYADA ici (DH Sheloshah) suit une approche similaire. Il ajoute que les «agents» à qui toutes les clés du monde sont confiées, à l'exception des clés de la pluie, de l'accouchement, et de Techiyat ha'Metim, ne sont autres que les forces de la nature.

(C) Dans BENAYAHOU (début de 7a), le Ben Yehoyada suggère une autre approche. Comme le dit la Guemara, la pluie est considérée comme supérieure à la résurrection des morts, car elle est bénéfique non seulement pour les justes, mais aussi pour les méchants.

La Mishna dit "Qui est la personne puissante (Guibor)? Celui qui conquiert sa volonté» (Avot 4:1). Les seuls actes descriptibles comme "difficile" pour le Créateur, pour ainsi dire, sont des actes par lequel il conquiert Sa volonté et montre de la générosité, même quand elle n'est pas méritée. C'est ce que la Guemara dans Pessa'him (118) signifie quand elle affirme que la fourniture de moyens de subsistance pour chaque personne est aussi difficile pour Hashem que le fractionnement de la mer. Le fractionnement de la mer était "difficile" pour Hashem parce qu'il a accompli le miracle même pour les pécheurs du peuple juif, comme le dit le Midrash: "L'idole de Michée est passé à travers la mer" (Shemot Rabah 41:1). Comme les méchants n'étaient pas dignes du miracle, l'acte a été considéré comme «difficile». De même, Hashem fournit nourriture – via la pluie – pour toutes les personnes, indépendamment de savoir si elles le méritent ou non. En ce sens, il convient de se référer à la pluie comme la "puissance de Hashem."

(D) Comme mentionné précédemment, dans le passage de «v'Hayah Im Shamo'a" (Devarim 11:14-17) la Torah nous enseigne qu'il y a une récompense terrestre et une punition des actes que nous effectuons en particulier en Eretz Yisrael. Eretz Yisrael manque de sources d'eau naturelles qui s'auto-régénèrent (contrairement à d'autres endroits, comme l'Égypte). Si nous ne parvenons pas à apprécier la bienveillance de Hashem et ne suivons pas Sa volonté, Il nous rappellera notre dépendance absolue vis-à-vis de Lui en retenant les pluies (comme il le fit à l'époque de Eliyahou et Achav).

À cet égard, la pluie (ou l'absence) nous rappelle de faire confiance à Hashem et de se tourner vers Lui dans la prière. Il nous rappelle aussi Sa présence et Sa supervision en montrant le châtement divin d'une manière directe de cause à effet constant d'Hashem. Attendu que la pluie nous rappelle la présence et de l'Omnipotence d'Hashem, il convient de se référer à elle, comme la "puissance d'Hashem." (M. KORNFELD) (*Insights on the Daf*).